

3.8 Vision globale sur la fiscalité directe portant...

La **fiscalité directe** assise sur les entreprises représente 133 milliards d'euros en 2019, soit 5,5 % du PIB (*figure 1*). Cette proportion augmente de 0,2 point par rapport à 2018, mais reste inférieure de 0,1 point à son niveau de 2017.

Cette fiscalité porte à hauteur de 53 % sur le résultat des entreprises (impôt sur les sociétés, ou impôt sur le revenu pour les entreprises individuelles). Viennent ensuite la taxation du capital (21 % du total), celle du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée (14 %) et celle de la masse salariale (12 %).

La progression observée entre 2018 et 2019 concerne d'abord la taxation des résultats (+ 5,5 milliards d'euros, soit +8,4 %), principalement du fait de la hausse de 4,8 milliards des recettes d'impôt sur les sociétés (IS). Cette hausse résulte du fort dynamisme du bénéfice fiscal entre 2018 et 2019 dû au remplacement du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) par un allègement pérenne de cotisations patronales. En effet, les cotisations patronales sont déductibles du résultat imposable de telle sorte que leur diminution entraîne mécaniquement l'augmentation de ce résultat imposable puis du montant de l'impôt dû. À l'inverse, en comptabilité nationale, le CICE est enregistré en dépenses publiques (dépense de subvention aux entreprises), comme tous les crédits d'impôts. Sa suppression n'affecte donc pas la fiscalité directe portant sur les entreprises, selon ces normes. Par ailleurs, le renforcement du dispositif du 5^e acompte pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 250 millions d'euros a également dynamisé les recettes d'impôt sur les sociétés en 2019. En revanche, pour les entreprises réalisant

un chiffre d'affaires inférieur à 250 millions d'euros, la progression de l'impôt versé a été atténuée par la baisse du taux de l'IS (porté à 31 % pour la fraction des bénéfices supérieure à 500 000 euros, contre 33,1/3 % auparavant).

Les recettes de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) augmentent de 1,0 milliard d'euros en 2019 (+ 6,8 %). Cette hausse résulte notamment de l'effet en année pleine des modifications législatives portant sur les règles de calcul du taux effectif d'imposition pour les entreprises satisfaisant aux conditions de détention du capital pour faire partie d'un groupe, sans avoir obligatoirement opté pour le régime de l'intégration fiscale.

La taxation du capital augmente légèrement en 2019, de 0,7 milliard d'euros (*figure 2*). La progression des recettes (+ 2,7 %) est proche de celle de l'activité (progression du PIB en valeur de + 2,8 %), et reflète principalement l'évolution spontanée de l'assiette de l'impôt (c'est-à-dire avant prise en compte des mesures de politique fiscale). En revanche, les recettes de taxe sur les salaires sont un peu moins dynamiques, progressant seulement de + 1,7 %.

En 2019, la fiscalité directe des entreprises affectée à l'État représente 2,9 % du PIB, en hausse de 0,15 point par rapport à 2018 du fait de la nette progression des recettes d'impôt sur les sociétés (*figure 3*). La fiscalité directe affectée aux collectivités locales représente 1,7 % du PIB en 2019, et celle affectée aux administrations de sécurité sociale 0,8 % du PIB. Ces proportions sont stables par rapport à 2018, en l'absence de modification législative significative sur les impôts dévolus à ces affectataires. ■

Avertissement

Le montant d'impôt sur le revenu acquitté par les entreprises individuelles a été réévalué par rapport aux éditions précédentes, à partir des fichiers fiscaux. La série historique présentée ici a été réropolée afin d'assurer sa cohérence.

Définitions

Impôt direct : impôt supporté et payé par la même personne morale ou physique (exemple : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés). Le redevable économique et le contribuable sont alors confondus. À ce titre, la TVA collectée par les entreprises pour le compte de l'État n'est pas considérée comme étant à la charge des entreprises. Pour plus de définitions concernant cette fiche, voir *annexe Glossaire (Fiche 3.8)*.

1. Répartition de la fiscalité assise sur les entreprises

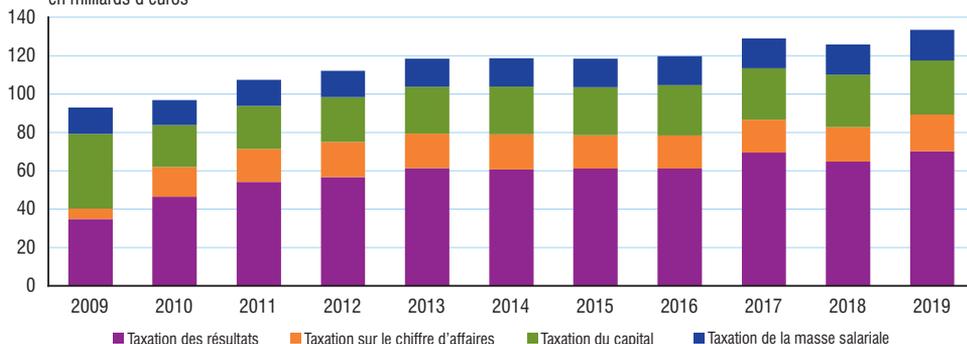
en millions d'euros

	2016	2017	2018	2019
Taxation de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires	17 148	17 129	18 027	19 127
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	13 597	13 567	14 258	15 228
Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)	3 551	3 562	3 769	3 899
Taxation des résultats	61 233	69 470	64 787	70 261
Impôt sur les sociétés (IS)	49 084	57 411	54 293	59 045
Impôt sur le revenu (IR)	9 133	9 240	9 371	9 976
Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés (CSB)	978	1 142	1 119	1 240
Taxe de 3 % sur les versements de dividendes	2 038	1 677	4	0
Taxation du capital	26 170	26 813	27 289	28 023
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 525	6 659	6 827	7 081
Taxe sur le foncier bâti et non bâti	14 694	15 054	15 480	15 837
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 324	1 329	1 346	1 408
Imposition forfaitaire sur les pylônes	241	251	258	269
Taxe sur les surfaces commerciales	946	1 145	977	992
Taxes perçues au profit des CCI	860	871	720	655
Taxe perçue au profit des chambres des métiers	228	229	196	200
Taxe sur les véhicules de sociétés (TVS)	692	638	751	768
Taxe sur les bureaux	660	637	734	813
Taxation de la masse salariale	15 179	15 594	15 667	15 972
Taxe sur les salaires (TS)	13 515	13 846	13 857	14 099
Taxe d'apprentissage (TA)	1 664	1 748	1 810	1 873
Ensemble	119 730	129 006	125 770	133 383

Champ : France. Sources : DGFIP ; Insee, Comptes nationaux.

2. Niveaux de la fiscalité directe due par les entreprises par type d'assiette imposée

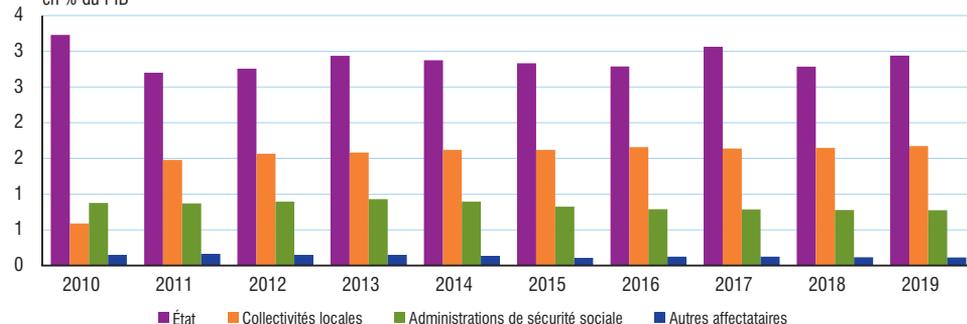
en milliards d'euros



Champ : France. Sources : DGFIP ; Insee, Comptes nationaux.

3. Fiscalité directe sur les entreprises par affectataire

en % du PIB



Note : les séries ont été rétropolées à la suite du changement de statut de la société du Grand Paris, comptabilisée depuis 2014 parmi les collectivités locales.
Champ : France. Sources : DGFIP ; Insee, Comptes nationaux.